

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 57 du 21 juillet 2023

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 11

DÉCISION N° 874/ARM/EMM/SF/MCO

relative au retrait du service actif et mise en complément du remorqueur côtier Voith-Schneider de 26 tonnes Bison.

Du 18 juillet 2023

DÉCISION N° 874/ARM/EMM/SF/MCO relative au retrait du service actif et mise en complément du remorqueur côtier Voith-Schneider de 26 tonnes Bison.

Du 18 juillet 2023

NOR A R M B 2 3 0 1 6 5 8 5

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [470-0.2.6.](#)

Référence de publication :

Le ministre des armées,

Vu l'[arrêté N° 52 du 7 mars 2001 relatif à la disponibilité et au maintien en condition opérationnelle des bâtiments en service dans la marine nationale](#) ;

Vu l'[instruction N° 99/ARM/EMM/PS/ORT du 12 avril 2023 relative au statut des unités de la marine et à la désignation au commandement](#) ;

Vu l'[instruction N° 0-4882-2014/DEF/EMM/MCO/NAVAL du 25 juillet 2014 relative à la préparation, la mise en état de conservation, l'entretien et l'emploi des bâtiments de la Marine placés en complément, en réserve ou condamnés. Déconstruction des bâtiments condamnés](#) ;

Vu la [directive N° 1412/ARM/EMM/PS/ORT du 8 septembre 2021 relative à l'élaboration, la publication et la tenue à jour des textes infra-réglementaires de la Marine](#) ;

Vu la décision du 22 juillet 2022 portant délégation de signature (État-major des armées) (JO n° 172 du 27 juillet 2022, texte n° 16) ;

Vu le message officiel de EMM/CO-ORG du 30 janvier 2023 relatif à la modification des dates de RSA des RCVS de la base navale de Toulon ;

Vu le message officiel de la base navale de Toulon du 7 décembre 2022 relatif à la demande de modification de RSA des RCVS de la base navale de Toulon,

Décide :

Art. 1er. Le remorqueur côtier Voith-Schneider de 26 tonnes *Bison* est retiré du service actif et placé en complément le 1^{er} juin 2023.

Art. 2. La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

Le contre-amiral,
sous-chef « soutiens et finances »,

Éric VERNET.